

# COMPTE-RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2017

Mairie-18130 Dun Sur Auron

☎ 02 48 59 16 32

Fax 02 49 59 17 22

Date de convocation : 20 septembre 2017

Date d'affichage: 28 septembre 2017

Nombre de membres	
En exercice	35
Présents	29
Votants	34

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, salle de réunions d'Osmery, sous la présidence de Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente de la Communauté de Communes le Dunois.

## **PRÉSENTS** :

Mr Gaël BELLEUT. Mmes Sylvie BOGUSLAWSKI. Marie-Claire BRANSARD. Mr Patrick de BRUNIER. Mmes Simone CARRÉ. Christine CARTIER. Mrs Jean-Marc CHANTEREAU. Jean-Marie DELEUZE. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Claude DÉSOBLIN. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mrs Pierre de JOUVENCEL. Jean-Pierre LARDY. Michel LETROU. Mmes Danièle MARTINEZ. Joëlle MATHIEU. Angélique MINA. Mrs Yves PETIT. Bertrand PHILIPPON. Philippe PIET. René RASLE. Mme Marie-Pierre RICHER. Mr Gérard ROUZEAU. Mme Elodie TERRASSON. Mrs Pierre THIGOULET. Guy VANDECASTEELE. Guy VILLAUDY. Mme Céline VINADELLE.

## **ABSENTS EXCUSÉS** :

Mrs Jean-Michel BERTAUX. Louis COSYNS. Xavier CREPIN. Bertrand de GANAY. Michel MORIN. Julien VIGOT.

## **POUVOIRS** :

ont donné pouvoir :

Mr Jean-Michel BERTAUX à Mme Marie-Pierre RICHER.

Mr Xavier CREPIN à Mr René RASLE.

Mr Bertrand de GANAY à Mr Pierre de JOUVENCEL.

Mr Michel MORIN à Mr Hubert de GANAY.

Mr Julien VIGOT à Elodie TERRASSON.

**SECRÉTAIRE : Mr Gérard ROUZEAU**

*Le quorum étant atteint, Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, remercie les délégués présents et déclare la séance ouverte.*

*Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame Marie-Pierre RICHER, remercie Messieurs Patrick de BRUNIER, Maire d'Osmerly et René RASLE, Maire de Raymond ainsi que les membres des conseils municipaux respectifs d'accueillir le Conseil Communautaire.*

*Monsieur Patrick de BRUNIER demande qu'une minute de silence soit respectée à la mémoire de Monsieur Max VIGOT, conseiller municipal de la commune d'Osmerly, décédé récemment.*

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 22 JUIN 2017**

Le compte rendu de la séance du Conseil de Communauté du 22 juin 2017 transmis à l'ensemble des membres est adopté à l'unanimité.

**1 abstention** : Mme Danièle MARTINEZ, absente lors de ce conseil communautaire.

### **RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL PAR LE SIVOM DE THAUMIERS**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, propose, après en avoir délibéré, de procéder au renouvellement de la mise à disposition du personnel par le SIVOM de Thaumiers,

à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 jusqu'au 29 février 2020  
du personnel suivant,

VINCENT Magali	Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	Communauté de Communes du Dunois	31/35 <sup>ème</sup>
-------------------	---	----------------------------------	----------------------

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL PAR LA COMMUNE DE DUN-SUR-AURON**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, propose, après en avoir délibéré, de procéder au renouvellement de la mise à disposition, par la commune de Dun-sur-Auron,

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020  
du personnel suivant,

ANTOINE Martine	ATSEM Principale 2 <sup>ème</sup> classe	Communauté de Communes du Dunois	35/35 <sup>ème</sup>
--------------------	--	----------------------------------	----------------------

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL PAR LA COMMUNE DE DUN-SUR-AURON

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, propose, après en avoir délibéré, de procéder au renouvellement de la mise à disposition, par la commune de Dun-sur-Auron,

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020  
du personnel suivant,

BECKER Laurence	ATSEM Principale 2 <sup>ème</sup> classe	Communauté de Communes du Dunois	35/35 <sup>ème</sup>
--------------------	--	----------------------------------	----------------------

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL PAR LA COMMUNE DE DUN-SUR-AURON

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, propose, après en avoir délibéré, de procéder au renouvellement de la mise à disposition, par la commune de Dun-sur-Auron,

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020  
du personnel suivant,

GUINGNIER Jérémy	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Communauté de Communes du Dunois	35/35 <sup>ème</sup>
---------------------	---	----------------------------------	----------------------

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER précise que ces trois agents travaillent à l'école maternelle de Dun-sur-Auron.*

## UTILISATION DU BASSIN D'APPRENTISSAGE DE NATATION PAR LES ASSOCIATIONS SIPS NATATION ET TRI STAMAND-DUN 18

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- de fixer les tarifs d'utilisation du bassin d'apprentissage de natation pour les associations (SIPS NATATION et TRI ST-AMAND-DUN 18) comme ci-dessous :

- mise à disposition du personnel : 18.09 € par heure d'intervention,
- mise à disposition des structures : 5.00 € par heure d'occupation.

Ces tarifs seront appliqués pour la saison 2016/2017.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER rappelle les conditions de mise à disposition du bassin de natation au bénéfice de la SIPS Natation pour les cours d'aquagym et de TRI SAINT-AMAND DUN 18 pour les plus jeunes. Elle précise que la SIPS natation a demandé deux créneaux supplémentaires le jeudi soir. Créneaux pour la saison écoulée : mercredi après-midi (deux) et vendredi soir (trois).*

↳ *Madame Sylvie BOGUSLAWSKI demande des précisions sur les créneaux de TRI SUD.*

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER indique que l'association dispose du bassin, deux heures, le lundi soir.*

*Monsieur Jean-Marie DELEUZE demande si les tarifs proposés correspondent à l'année 2016/2017 ou 2017/2018.*

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER confirme qu'il s'agit bien de l'année 2016/2017.*

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## CONTRAT DE TERRITOIRE 2017/2020 AVEC LE DÉPARTEMENT DU CHER LA COMMUNE DE DUN-SUR-AURON ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DUNOIS

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le Département du Cher propose à la Communauté de Communes du Dunois et à la Commune de Dun-sur-Auron en qualité de pôle de centralité de conclure un contrat définissant les besoins en matière d'équipements jugés

prioritaires par les parties. Conformément au document joint en annexe, je vous propose, après en avoir délibéré :

- de m'autoriser à signer le Contrat de Territoire 2017/2020 entre le Département du Cher et la Commune de Dun-sur-Auron.
- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département du Cher et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** précise qu'après échanges avec les services départementaux, il a été convenu que la somme attribuée pour notre territoire sera répartie comme suit :

**Commune de Dun-sur-Auron :**

- Extension du gymnase : 200 000 €
- Travaux rue de l'hirondelle : 100 000 €

**Communauté de communes**

- Mise en accessibilité de toutes les écoles : 100 000 €

Elle indique que les opérations inscrites dans ce contrat ne limitent pas d'autres aides qui pourraient être attribuées.

↳ **Madame Joëlle MATHIEU** demande des précisions sur l'article 3, de ladite convention.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** précise qu'il s'agit d'axes définis par le Département sur des grands thèmes.

↳ **Madame Joëlle MATHIEU** rappelle ses propos tenus lors d'une réunion concernant le développement du territoire par le tourisme notamment concernant le Canal de Berry.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** répond que la compétence « Promotion du tourisme, dont création des offices de tourisme selon l'article L.134-1 du code du tourisme » a été transférée à la communauté de communes dans le cadre de la loi NOTRe, au 1er janvier. La Région a débloqué une somme pour le Canal de Berry, mais que ce projet n'est pas porté par la Communauté de Communes mais par le Syndicat.

↳ **Madame Danièle MARTINEZ** confirme que ce dernier est porté par le Syndicat du Canal de Berry.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU PRÉSIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (complément à la délibération n°2014-24)

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

En complément de la délibération n°2014-24 relative aux délégations consenties au Président, je vous propose, après en délibéré :

- de m'autoriser à déposer et à signer tous les dossiers de demandes de subventions.
- de m'accorder cette délégation jusqu'à la fin du mandat.

↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* précise que cette délibération complémentaire à la délibération n°2014-24 est proposée pour l'autoriser à déposer les dossiers de demandes de subventions, cette délégation n'y figurant pas. Les délibérations adoptées lors du précédent conseil communautaire relatives aux demandes de subventions au titre de la DETR pour les travaux de sécurisation des écoles et les travaux de rénovation de l'école de Saint-Germain des Bois ont été refusées.

↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* indique que la commune de Bussy a été confrontée au même problème.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ÉCOLES DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT (annule et remplace la délibération n°2017-26)

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Dans le cadre des travaux de sécurisation des écoles du territoire intercommunal,

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR,
- de m'autoriser à déposer la demande de subvention correspondante,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT HT
• Installation d'interphones vidéo avec combiné sans fil	15 989.00
<b>TOTAL</b>	<b>15 989.00</b>
RECETTES	MONTANT HT
• Autofinancement	7 994.50
• Subvention Etat (DETR) 50 %	7 994.50
<b>TOTAL</b>	<b>15 989.00</b>

- de m'autoriser à signer tous documents afférents à ce dossier.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉNOVATION  
A L'ÉCOLE DE SAINT-GERMAIN DES BOIS  
(salle de classe et sanitaires)  
DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR  
ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT  
(annule et remplace la délibération n°2017-27)**

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Dans le cadre des travaux de rénovation (salle de classe et sanitaires) à l'école de Saint-Germain des Bois,

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR,
- de m'autoriser à déposer la demande de subvention correspondante,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT HT
• Remplacement des menuiseries	3 838.00
• Travaux de peinture et pose de dalles au sol	8 808.44
<b>TOTAL</b>	<b>12 646.44</b>
RECETTES	MONTANT HT
• Autofinancement	6 323.22
• Subvention Etat (DETR) 50 %	6 323.22
<b>TOTAL</b>	<b>12 646.44</b>

- de m'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

↳ *Madame Marie-Claire BRANSARD* indique que l'augmentation du prix au niveau des menuiseries est induit par la pose de baies vitrées teintées pour lutter contre le soleil.

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIRIE  
DE LA ZONE ARTISANALE DE LICÉ  
A DUN-SUR-AURON  
DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR  
ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Hubert de GANAY, Vice-président, expose :

La voirie de la zone artisanale de Licé nécessite des travaux de réfection complète.

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Cher,
- de solliciter une aide de l'État au titre de la DETR,
- d'autoriser Madame la Présidente à déposer les demandes de subventions correspondantes,
- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT HT
• Réfection complète de la voirie zone artisanale de Licé	44 187.00
<b>TOTAL</b>	<b>44 187.00</b>
RECETTES	MONTANT HT
• Autofinancement	13 256.10
• Subvention Conseil Départemental 20 %	8 837.40
• Subvention Etat (DETR) 50 %	22 093.50
<b>TOTAL</b>	<b>44 187.00</b>

- d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

↳ *Monsieur Hubert de GANAY* indique que la voirie est endommagée notamment vers le garage Mitriot, que le trafic de camions semi-remorque est fréquent et qu'il faut penser à sa remise en état.

↳ *Monsieur Pierre de JOUVENCEL* souhaite connaître la solution retenue, bi-couche ou enrobé.

↳ *Monsieur Hubert de GANAY* confirme que ce sera de l'enrobé.

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



## **CRÉANCES ÉTEINTES**

### **Budget annexe "Ordures Ménagères-Déchetterie"**

Monsieur Pierre de JOUVENCEL, Vice-président, indique qu'à la demande de Madame Karine PLAT, Inspecteur des Finances Publiques, il y a lieu d'autoriser le mandatement au titre des créances éteintes, article 6542, des sommes suivantes :

Dossier 1126137935	Exercice 2013/2014/2015	250.00 €
Dossier 1104712903	Exercice 2016	35.60 €
Dossier 1131383983	Exercice 2010	217.50 €
Dossier 1131384006	Exercice 2011/2012	524.83 €

Ces écritures s'imposent à la collectivité à la suite d'une décision de justice qui admet qu'aucune action en recouvrement ne sera possible.

Monsieur le Vice-président propose aux membres présents, après en avoir délibéré :

- d'autoriser, au titre des créances éteintes, le mandatement des sommes énoncées ci-dessus.

### **PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE D'OUROUER-LES-BOURDELINS ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017**

Madame Marie-Claire BRANSARD, Vice-présidente, expose :

L'inscription d'élèves du territoire intercommunal à l'école publique d'Ourouer-les-Bourdelins génère pour la collectivité une participation financière.

Je vous propose, après en avoir délibéré :

- de fixer, au titre de l'année scolaire 2016/2017, la participation aux dépenses de fonctionnement envers la commune d'Ourouer-les-Bourdelins à :
  - 560.00 € pour un élève de classe maternelle,
  - 410.00 € pour un élève de classe élémentaire.

Ces montants sont indexés sur les participations financières demandées aux communes hors territoire intercommunal, pour les frais de scolarité des élèves.

- ↳ *Madame Marie-Claire BRANSARD* précise qu'il s'agit d'une élève de Lugny-Bourbonnais scolarisée en classe maternelle à l'école d'Ourouer-les-Bourdelins.
- ↳ *Monsieur Philippe PIET* demande si cela marche dans l'autre sens ?
- ↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* répond que cela dépend des collectivités.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus a obligation de réaliser un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement, avant le 30 septembre.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, au cours d'une séance durant laquelle les représentants de la commune au sein de l'EPCI sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par les conseils municipaux des communes membres, ou à la demande de ces derniers.

Considérant le rapport d'activités établi au titre de l'année 2016.

Madame la Présidente propose au conseil communautaire, après en avoir délibéré, de prendre acte dudit rapport.

- ↳ *Monsieur Jean-Marie DELEUZE* demande quels frais entrent dans le calcul des dépenses scolaires ? Car apparaissent de grosses différences par communes.
- ↳ *Madame Marie-Pierre RICHER* indique que l'ensemble des dépenses de fonctionnement sont prises en compte y compris le remboursement des salaires auprès des communes.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES-DÉCHETTERIE

➤ 19 h 50 Arrivée de Monsieur Louis COSYNS

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président doit présenter au conseil communautaire, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service des Ordures Ménagères-Déchetterie.

Ce rapport annuel, destiné notamment à l'information des usagers, a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Chaque maire destinataire du rapport annuel devra le présenter, après adoption par les conseillers communautaires, à son conseil municipal dans un délai de six mois.

Ce rapport porte sur l'exercice 2016 et vous est présenté en annexe.

Madame la présidente propose au conseil communautaire, après en avoir délibéré, de prendre acte dudit rapport.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** explique que l'article D2224-4 du CGCT dispose que depuis le 1er janvier 2017 ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice.

↳ **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** revient sur le listing des impayés transmis aux mairies car apparaissent sur ce dernier des redevables dont le prélèvement aura lieu début octobre donc en instance au Trésor Public et qu'il y a donc lieu d'interpréter ce document avec prudence.

↳ **Monsieur Philippe PIET** demande si la collectivité dispose d'éléments de comparaisons au niveau des impayés ?

↳ **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** répond qu'une grande majorité de collectivités est en taxe et que cette solution est un confort pour l'élu.

↳ **Monsieur Guy VANDECASTEELE** confirme que peu de collectivités ont opté pour la redevance.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** rappelle que le nombre de créances éteintes est maîtrisé que la trésorerie règle divers problèmes et que certaines familles en difficultés sont orientées vers les CCAS des communes.

↳ **Monsieur Hubert de GANAY** fait remarquer que les impayés de redevances ne sont pas la priorité des services du Trésor Public contrairement à la taxe.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Composteur :**

↳ **Madame Laurence JANVIER** demande si l'opération des composteurs sera renouvelée ?

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** précise qu'à la date du jour, 329 composteurs sont réservés.

⇒ **Félicitations :**

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** félicite au nom du conseil communautaire **Simon BRANSARD** Jeune Agriculteur de Saint-Germain des Bois qui a concouru et a été récompensé au titre du concours "GRAINE D'AGRICULTEUR" - Prix Public Elevage et Polyculture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

*La Présidente,*

**Marie-Pierre RICHER.**

*Le Secrétaire,*

**Gérard ROUZEAU.**